



FICHE D'OBSERVATION DES DEGATS DE GRAND GIBIER SUR PLANTATION

A renvoyer au Syndicat des Forestiers Privés du Lot : propriete.forestiere.46@gmail.com

Ou par courrier : Maison de l'Agriculture - 430, av. Jean Jaurès - CS 60199 - 46004 CAHORS Cedex 9

Téléphone : 05 65 23 22 00

DECLARANT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Propriétaire de la parcelle Détenteur du droit de chasse autre (gestionnaire)

LOCALISATION DE LA PLANTATION

COMMUNE : LIEU-DIT :

REFERENCES CADASTRALES DE LA PARCELLE SINISTREE :

Votre parcelle est-elle accessible aux animaux domestiques (brebis, vaches, ...)? NON OUI

DONNEES GENERALES SUR LA PLANTATION ET DESCRIPTION DES DEGATS

SURFACE PLANTEE : hectares NOMBRE DE PLANTS / HECTARE :

ESSENCE(S) : HAUTEUR MOYENNE DES ARBRES :m

MOIS ET ANNEE DE PLANTATION :

NATURE DES DEGATS : ABROUTISSEMENT FROTTIS ECORCAGE

ORIGINE SUPPOSEE : CHEVREUIL CERF INCONNUE

SURFACE APPROXIMATIVE IMPACTEE PAR LES DEGATS : hectares

LOCALISATION DES DEGATS SUR LA PARCELLE : DIFFUS LOCALISES EN QUELQUES POINTS

Les arbres ont-ils été protégés contre le grand gibier ? NON OUI

Selon quelles proportions ?% des plants

Quel type : PIQUETS GAINES PLASTIQUES ARBRE EN FER AUTRES

La plantation a-t-elle bénéficié de subventions ? NON Conseil Régional Europe Fédération des Chasseurs Autre

TABLEAU DETAILLE DE NOTATION DES GRAPPES DE PLANTS

PROTOCOLE DU DEPARTEMENT SANTE DES FORETS

Date de l'observation :/...../..... Signature :
 NOM :

GRAPPES	PAS DE TRACES DE DEGAT DE GIBIER SUR LES PLANTS		ABROUUISSEMENT <i>Prélèvement de bourgeons, feuilles ou pousses</i>		FROTTIS <i>Tiges frottées par les bois du cerf ou du chevreuil</i>		ECORCAGE <i>Prélèvement de l'écorce avec les dents</i>		Mettre un trait à chaque plant compté
	INDEMNES	MORT	ATTEINT	MORT	ATTEINT	MORT	ATTEINT	MORT	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL									100

Observations :

.....

.....

*Rappel : La notation s'effectue sur une plantation de 1 hectare minimum. Si la plantation fait plus de 5 ha, il est préférable de faire plusieurs notations. La notation portera obligatoirement sur **100 plants, répartis en 10 grappes de 10 plants** selon un **parcours standardisé en U**. Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice d'information.*